

Le Grand Parc développe une agriculture locale et biologique

Avec 20% de son territoire dédié à l'agriculture, le Grand Parc Miribel Jonage se révèle un acteur à part entière de la vie économique de la métropole lyonnaise. Faisant du juste équilibre entre activités de loisirs et protection de la nature un de ses piliers de développement, le Grand Parc parie aujourd'hui sur une agriculture de proximité pour contribuer au développement durable de la ville de demain.

Lancé dès 2005 avec la signature d'une Charte agricole et la création d'une vice-présidence à l'agriculture, cet engagement passe aujourd'hui par :

- la création de la marque « Les Saveurs du Grand Parc » et le lancement d'un premier produit labellisé,
- une évolution progressive des terres vers le biologique avec d'ores et déjà 40% des terres cultivables converties.

« Saveurs du Grand Parc » à la fois marque et label

Avec la création de la marque « Saveurs du Grand Parc », le Grand Parc exprime pour la première fois, et simultanément, les spécificités d'un savoir-faire unique et d'un territoire particulier. Première production, une huile de chanvre verra le jour à l'été 2011. Certifiée AB, naturellement riche en oméga 3 et oméga 6, elle sera rejointe, par du miel dès la fin de l'année.

Avec un premier objectif de production en 2011 de 600 bouteilles de 25 cl, la marque est conçue pour :

- servir à terme de « label » aux agriculteurs du parc,
 - valoriser leur production en lui conférant une image qualitative,
 - leur offrir les moyens de s'inscrire dans une commercialisation privilégiant les circuits courts
- ... mais aussi pour permettre au grand public :
- de connaître le travail des 15 agriculteurs répartis sur les 400 ha dédiés à l'agriculture et qui participent au développement économique du Grand Parc (2 200 ha aux portes de Lyon),
 - de bénéficier d'une marque lui permettant d'identifier le territoire.

Grand Parc, territoire d'expérimentation

Avec pour fonction d'alimenter l'agglomération lyonnaise en eau potable en cas de pollution du captage principal de Crépieux Charmy, le Grand Parc a pour rôle essentiel de préserver la nappe phréatique. Une mission qui justifie :

- la contractualisation en agriculture raisonnée depuis 2004,
 - la volonté de convertir la totalité de ses surfaces cultivables en agriculture biologique à l'horizon 2014,
- Il était donc nécessaire de faire évoluer les pratiques des agriculteurs pour les rendre compatibles avec les différentes missions du Grand Parc (en termes de gestion des crues, d'accueil du public et de protection des milieux). S'imposait alors de :
- pérenniser l'agriculture sur le parc, ce qui passe par le maintien du foncier agricole, l'installation de jeunes et nouveaux agriculteurs,
 - aider les agriculteurs à :
 - mieux maîtriser leur gestion de l'eau par exemple par le biais d'études financées par le Grand Parc,
 - expérimenter de nouvelles cultures qui respectent biodiversité et milieux naturels,
 - leur donner des moyens supplémentaires avec la construction d'un lieu de stockage, pôle logistique pour l'agriculture biologique et le maraîchage,
 - créer des occasions de rencontre avec le grand public par le biais d'événements organisés comme Destination Nature.

Une démarche qui porte ses fruits : sur les 400 ha cultivables, les grandes cultures ne représentent plus que 50% et sont remplacées par une culture maraîchère ou de nouvelles cultures comme le chanvre, la luzerne....

Et à aujourd'hui, près de 40% sont d'ores et déjà passés au biologique.

Un acteur du développement territorial durable

Alors même que les communes mitoyennes, Est lyonnais ou Côtiers de l'Ain, connaissent un essor démographique et une mutation importante tant en termes de population que d'infrastructures (transports et logements), le Grand Parc se positionne comme un acteur local de premier ordre, capable de :

- approvisionner de nouveaux circuits courts : Halle fermière de Jons, marchés de producteurs de Miribel, Décines ou Meyzieu, magasins bio à Beynost, zone maraîchère Vaulx-en-Velin / Décines, AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)...
- s'intégrer à la fois dans un « corridor urbain » relié à la métropole (Lyon Centre / Vaulx-en-Velin / Décines / Meyzieu) comme dans un « corridor vert » qui comprend la coulée verte de Sermenaz, passe par Crépieux-Charmy, le Grand Parc et va jusqu'au V vert » Décines Meyzieu Chassieu.

Une prise de conscience politique, qui :

- accompagne une prise de conscience éco – citoyenne,
- s'inscrit dans la prise de conscience générale tant sur le plan national (Grenelle de l'environnement) qu'au niveau de « l'Aire métropolitaine »,
- se donne pour objectif de « bâtir un véritable réseau maillé d'espace naturels et agricoles » comme défini par le SCOT pour lequel « l'équilibre entre espace urbain et nature joue un rôle décisif dans la qualité de vie de la métropole, sa richesse économique et son attractivité ».

En inscrivant l'agriculture du parc dans la dynamique métropolitaine, le grand Parc prouve une fois encore que concilier différents usages en favorisant le rencontre de publics divers, d'agriculteurs et d'urbains est possible. Etre un territoire innovant en matière d'agriculture et de gestions des milieux, renforce la position du Grand Parc dans la dynamique métropolitaine.